

# [Covid-19] Quels changements pour mes déchets ?

## Questions - Réponses



**Oui**, la collecte est assurée dans les mêmes conditions pour l'utilisateur. Le service collecte de la CCBA et ses prestataires se mobilisent chaque jour pour continuer d'assurer la collecte et le traitement des déchets, afin de maintenir de façon optimale ce service public.

**Oui**, la collecte est assurée dans les mêmes conditions pour l'utilisateur. En savoir plus sur les [consignes de tri](#).

Il est recommandé de jeter vos mouchoirs, masques, gants et lingettes de nettoyage dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac poubelle et dans le bac à ordures ménagères (bac couvercle vert ou marron).

**Attention, aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune, dans le compost ou dans la nature, même si vous n'êtes pas malade.**

**Pour les professionnels de santé et les personnes malades confinées chez elles, il est nécessaire de suivre** les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

**Oui**, il nous apparaît d'autant plus **crucial aujourd'hui de réduire les déchets ménagers** sortants de nos logements : l'équipe de collecte pourrait être amenée à fonctionner en effectif réduit. Il est évident que réduire la production d'ordures ménagères grâce au compostage a tout son sens en cette période.

**Si vous avez un composteur ou lombricomposteur individuel**, rien ne vous empêche de continuer à l'alimenter avec vos biodéchets. Si vous avez une cour ou un jardin, et pas encore de composteur, c'est le moment ou jamais de venir au service pour en faire l'acquisition ou de le [commander](#) ! Quelques m<sup>2</sup> de surface au sol suffisent. On peut même composter en tas. Plus d'info sur le compostage.

**Pour les sites de compostage partagé**, nous vous conseillons de prendre toutes les précautions d'usage :

- \* réduire au minimum ses déplacements ;
- \* s'y rendre individuellement, maintenir des distances de plus d'un mètre si vous êtes plusieurs, éviter tout contact physique ;
- \* bannir temporairement (jusqu'à la levée de l'épidémie) l'apport de mouchoirs usagés dans les composteurs partagés ;
- \* laisser les bacs ouverts, enlever les couvercles
- \* pour les manipulations, porter des gants propres ou désinfecter les manches des outils etc. après utilisation ;
- \* se laver les mains soigneusement (même si vous avez porté des gants) après avoir manipulé les outils, les cadenas, les bioseaux, en faisant attention de ne pas porter les mains à la bouche, yeux, nez...
- \* dans la mesure du possible, imprimez (ou écrivez) et affichez ces précautions d'usage à l'entrée du site, sur le composteur...

## Que faire de mes déchets verts ?

C'est l'occasion de réaliser votre propre compost via un composteur ou en tas. Retrouvez tous nos conseils pour utiliser vos déchets verts >>[ICI](#). Cependant, désormais les déchèteries sont rouvertes aux particuliers.

Pour rappel, il est interdit et passible d'une amende de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

Merci de ne surtout pas mettre vos déchets verts à la poubelle. Inutile de surcharger le travail des agents de la collecte qui se mobilisent chaque jour pour maintenir un service essentiel à la salubrité du territoire.

**Oui**, désormais les déchèteries sont rouvertes aux particuliers, sous certaines modalités.

## Je fais du tri dans mes vêtements. Puis-je continuer à les déposer dans des bornes type Relais ?

**Oui**, la collecte des textiles, chaussures et linges de maison est à nouveau assurée par l'organisme collecteur le Relais. Plus d'info >>[Récup'textile](#)

## Puis-je venir au service collecte et valorisation des déchets ?

**Oui**, il est désormais possible de venir à l'accueil pour :

- \* Récupérer ses bacs de collecte en tant que nouvel arrivant sur le territoire;
- \* Procéder à un échange de bac (le dépôt de l'ancien bac se fera sous le préau);
- \* Faire l'acquisition d'un composteur ou lombricomposteur;
- \* Récupérer un composteur ou lombricomposteur commandé. Attention la récupération se fait exclusivement à l'accueil du service et le retrait en déchèterie n'est plus possible.


Sur place une personne à la fois sera acceptée dans les locaux. Il est demandé de venir avec son masque et son propre matériel d'écriture.

Les services de gestion, prévention, collecte et valorisation des déchets de la CCBA et ses prestataires se mobilisent chaque jour pour continuer d'assurer la collecte et le traitement des déchets, qui sont des activités indispensables au bon fonctionnement de notre société.

Les collectes sont assurées normalement pour :

- \* Les ordures ménagères (bac couvercle vert ou marron),
- \* Les emballages en plastiques, en métal et les briques alimentaires (bac couvercle jaune),
- \* Les emballages en verre (colonnes à opercules verts) et en papiers/cartonnettes (colonnes à opercules bleus).

Cependant, des adaptations sont mises en place :

- \* Priorité à l'accueil téléphonique au 05 61 50 68 17 et par e-mail à  [service.valorisation.om@ccba31.fr](mailto:service.valorisation.om@ccba31.fr),
- \* Accueil physique au public, RD 820-Pont de Clêche- 31190 Miremont
- \* Ventes de composteurs et lombricomposteurs à retirer exclusivement au service (plus de retrait en déchèteries),
- \* Réorganisation des réouvertures des déchèteries pour les particuliers, à partir du 19 mai.
- \* Réorganisation de la réouverture de la déchèterie professionnelle, à partir du 18 mai.

Merci pour votre compréhension.